

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Croisière de la BD à bord du COSTA MAGICA

Du 27 au 30 octobre 2019

A retourner à : **BLEU VOYAGES**

Les Jardins d'Entreprise bât. B2 – 213 Rue de Gerland – 69007 LYON

Tel : 04 72 76 75 66

Mail : [voyager@bleu-voyages.fr](mailto:voyager@bleu-voyages.fr)

Accompagné d'un chèque d'acompte de 110 € par personne inscrite, à l'ordre de **BLEU VOYAGES**

### 1<sup>er</sup> participant

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Ville : .....

Téléphone |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Téléphone  
portable |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse courriel :  
.....@.....

### 2<sup>ème</sup> participant

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Ville : .....

Téléphone |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Téléphone  
portable |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse courriel :  
.....@.....

Type de cabine : .....

Prix par personne : ..... X ..... personnes = ..... €

Forfait Pio Gusto : 36 € X ..... personnes

Supplément pour cabine individuelle : .....

Supplément assurance PRESENCE ASSISTANCE Annulation/bagages : 29 € X ..... personnes

**TOTAL GENERAL :** ..... €

Acompte à la réservation : 110 € par personne

Solde à régler au plus tard 45 jours avant le départ soit le 12 septembre 2019

### REGLEMENT

par chèque bancaire à l'ordre de **BLEU VOYAGES**

par carte bancaire .....

n° de la carte |\_|\_|\_|\_| - |\_|\_|\_|\_| - |\_|\_|\_|\_| - |\_|\_|\_|\_|

Cryptogramme visuel : |\_|\_|\_|\_| (voir panneau signature au dos de la carte) Date de validité : |\_|\_| / |\_|\_|

Nom du porteur : ..... Prénom : .....

Je, soussigné, ..... agissant pour mon compte personnel et celui de la personne qui m'accompagne déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions particulières de vente ci-contre.

Date : ..... Signature : .....



Bleu Voyages Les Jardins d'Entreprises Bât.2, 213 rue de GERLAND - 69007 LYON

Neige & Soleil Voyages : SAS au capital de 396 800 € Siège social 84 rue de la République 38300 BOURGOIN JALLIEU CEDEX  
RCS BOURGOIN JALLIEU B 398 629 766 Atout France Immatriculation IM038110038

# CONDITIONS GENERALES et PARTICULIERES DE VENTE à conserver

## ❖ CONDITIONS DE VENTES

Les conditions générales de vente sont celles qui ont été fixées par la loi n°2009-988 du 22 juillet 2009 du code du tourisme, loi de développement et de modernisation des services touristiques. Les décrets, arrêtés et circulaires n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 parus au journal officiel du 27 décembre 2009 fixent les conditions du régime de la vente de voyages et de séjours. Ils figurent au verso du contrat de vente qui vous sera remis par votre agence de voyages dès votre inscription. Vous pouvez recevoir la copie complète de ces conditions de vente sur simple demande.

### ❖ INSCRIPTION ET PAIEMENT

Renvoyer le bulletin ci-joint à **Selectour BLEU VOYAGES, Les jardins d'entreprise, 213 rue de GERLAND 69007 Lyon**  
Tel : 04 72 76 75 66 - ou mail : [voyager@bleu-voyages.fr](mailto:voyager@bleu-voyages.fr)  
Pour être prise en compte chaque inscription doit être accompagnée d'un acompte. Une confirmation d'inscription sera envoyée dans les 10 jours. Les échéances de règlement sont à respecter sans rappel de l'Agence.

### ❖ FORMALITES – DOCUMENTS

Il est obligatoire pour les ressortissants français de détenir un passeport ou une carte d'identité en cours de validité pour participer à cette croisière. Pour les ressortissants non français, prière de consulter les autorités compétentes de leur Pays (Consulat, Ambassade,...).

Selectour Bleu Voyages décline toute responsabilité en cas de non obtention ou de non présentation des documents d'entrée pour les pays concernés. L'agence recommande à ses clients de consulter le Site du Ministère des Affaires Etrangères - <http://www.diplomatie.gouv.fr/> - rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » pour une information sûre et complète.

### ❖ PRIX

Le prix, forfaitaire, a été établi sur la base d'un nombre minimum de 100 participants. Si ce nombre minimum de participants n'était pas atteint, le voyage pourrait soit être annulé soit faire l'objet d'un supplément de prix qui serait proposé aux inscrits, deux mois au plus tard avant le départ.

Le prix a été fixé en fonction des conditions économiques connues au 05 novembre 2018, en particulier le prix des carburants et les taxes aériennes et de sécurité. **Veillez noter qu'une hausse significative de l'un ou l'autre de ces derniers éléments ferait l'objet d'un réajustement du prix de vente** (voir conditions de réajustement sur le programme de chaque voyage). Toute prestation non-utilisée du fait du voyageur ne donne lieu à aucun remboursement.

### ❖ ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé. En cas d'annulation, sauf indication différente sur le contrat de voyage concerné, les frais par personne seront les suivants :

- Plus de 150 jours avant le départ : 80 € / personne
- Entre 150 et 121 jours avant le départ : 20% du montant du voyage / personne

- 120 à 91 jours : 30 % du montant du voyage / personne
- 90 à 61 jours : 40 % du montant du voyage / personne
- 60 à 31 jours : 70 % du montant du voyage / personne
- Moins de 31 jours : 100 % du montant du voyage / personne

### ❖ ASSURANCES

Tous nos voyages sont couverts par une convention d'assurance assistance-rapatriement souscrite auprès de la Compagnie **PRÉSENCE ASSISTANCE TOURISME 55 Bis rue Édouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET**. La prime du contrat d'assistance est incluse dans le prix pour les clauses suivantes :

- Frais d'assistance en cours de voyage / Rapatriement.

Un exemplaire de la convention d'assurance est joint à la confirmation d'inscription et détaille les droits et devoirs du voyageur. Nous vous recommandons d'en prendre attentivement connaissance.

**Ce contrat n'inclut pas d'assurance ANNULATION pour ne pas faire double-emploi avec celle résultant du mode de paiement (certaines Carte de Crédit) ou à un autre contrat dont le voyageur est titulaire. Si ce n'est pas votre cas une option Multirisque peut vous être proposée.**

### ❖ CHAMBRES ou CABINES INDIVIDUELLES

Le prix des cabines individuelles est très élevé dû au fait qu'il n'y a pas de cabines individuelles. Le prix de la cabine étant le même pour une ou deux personnes. Dans le cas où l'un des inscrits au voyage partageant sa chambre annulerait son voyage, la personne restant seule devra acquitter le supplément pour chambre individuelle, si aucun autre « co-chambriste » n'a été trouvé au moment du règlement du solde du voyage.

### ❖ TRANSPORTS AERIENS ou MARITIMES

Les horaires figurant dans le programme sont donnés sur la foi des informations reçues de la compagnie MARITIME ou AERIENNE (le cas échéant). Ils sont susceptibles d'être modifiés. L'agence ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'un changement d'horaire ou d'une modification d'itinéraire de la compagnie aérienne ou maritime.

### ❖ RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

L'inscription à la croisière sélectionnée implique l'accord sur toutes les clauses des conditions générales et particulières. L'interruption du circuit, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner droit à un éventuel remboursement que dans la mesure où l'agence obtient de la part des prestataires de services (en l'occurrence la compagnie maritime) une déduction pour les services non-fournis. Si, pour une raison quelconque indépendante de sa volonté, l'agence se voit dans l'obligation d'annuler tout ou une partie des engagements prévus, la personne inscrite au voyage sera remboursée de la somme correspondant aux prestations non-fournies et ne pourra prétendre à des dommages et intérêts ou indemnités.

### ❖ LITIGES

En cas de contestation, toute demande ou action judiciaire devra, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de connexité, être portée pour BLEU VOYAGES, devant le Tribunal de commerce de Lyon, à l'exclusion de tous les autres.